

**INDUSTRIES**

Énergie et Technologies  
Propres  
États Souverains

**SPECIALITIES**

Contentieux  
Litiges Environnementaux  
Stratégies Gouvernementales

**ÉTUDES**

École Nationale  
d'Administration, J.D., 1988  
Université Paris IX Dauphine,  
Doctorat en économie, 1985  
École Supérieure de  
Commerce de Paris, M.B.A.

**LANGUES DE TRAVAIL**

Français  
Anglais

**Frédéric Scanvic****Partner***Paris*

**PHONE: +33 (0)170366138**  
**FAX: +33 (0)170366131**  
**EMAIL: fscanvic@foleyhoag.com**

Frédéric Scanvic exerce à titre d'associé dans le bureau parisien de Foley Hoag. Frédéric a acquis une vaste expérience dans les secteurs du droit public, du droit administratif et du droit de l'énergie et de l'environnement, où il intervient à la fois dans les domaines du conseil et des contentieux. La plupart de ses activités comporte un volet européen ou international.

Auparavant, Frédéric a occupé diverses positions au Conseil d'État. Par la suite, il a exercé d'autres fonctions dans le secteur public, d'abord à titre de directeur de cabinet du Ministère des départements et des territoires d'Outre-Mer, puis en qualité de directeur général délégué de la Région Ile-de-France. À ce titre, Frédéric a supervisé, entre autres, des contrats de marchés et des appels d'offre publics. Il a également occupé la fonction de directeur général au Ministère de la culture, où il supervisait le service juridique, et fut chargé d'élaborer le cadre juridique de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur en France. En outre, Frédéric a travaillé pour Arcelor, le groupe sidérurgique français, où il traitait les dossiers relatifs au droit de la concurrence.

**ADMISSIONS AU BARREAU**

- Paris

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE**

- Frédéric assumé les fonctions de professeur de droit administratif à l'Institut d'études politiques de Paris, ainsi qu'à l'École nationale d'administration.

**PUBLICATIONS**

- Frédéric participe à la rédaction du Traité de droit de Dalloz et est l'auteur de nombreux articles publiés dans diverses revues juridiques.